

# COMMENT PRÉPARER SA RETRAITE ?

*Dans un contexte d'incertitude face à la santé des régimes de retraite et au système de répartition, chaque actif doit bâtir une stratégie patrimoniale adaptée.*

Connaître ses droits à la retraite issus des régimes de base et complémentaires est un prérequis. Le relevé de carrière, le relevé de situation individuelle et estimative permettent à chacun d'évaluer sa future pension de retraite.

## ÉVALUER SES DROITS

« Ces projections sont indispensables », estime Alexis Reigner, ingénieur patrimonial chez Primonial. « Elles doivent être complétées par les estimations des régimes facultatifs : Madelin, Perp, article 39, etc. » La question du rachat de trimestres peut se poser. « Elle n'est pertinente qu'en fin de carrière, seul moment où l'on dispose d'une estimation au plus juste de sa pension et à jour des règles applicables. »

## RÉPARTITION VERSUS CAPITALISATION

« Lorsque le temps joue pour le pensionné, il est préférable de capitaliser et de bénéficier, à terme, d'un capital et de ses intérêts. » Dans ce cadre, l'assurance-vie reste, pour tous, le placement privilégié pour préparer sa retraite. Les capitaux sont toujours disponibles. C'est le traitement fiscal de la quote-part d'intérêt qui varie en fonction de l'ancienneté du contrat. Lorsque le contrat a plus de 8 ans, le souscripteur est exonéré jusqu'à 4.600 euros - 9.200 euros pour un couple - sur les retraits de l'année.



© Dmytro Zinkevych

## À CHAQUE ÂGE SA STRATÉGIE

Ensuite, l'idéal est de privilégier des investissements générateurs de revenus. « Un jeune actif a intérêt à s'endetter par des investissements immobiliers », explique Alexis Reigner. « En direct, défiscalisée ou pierre-papier : la pierre reste la valeur refuge et les taux d'endettement s'y prêtent. »

A 50 ans, il peut être judicieux d'envisager de souscrire un Perp, qui offre une rente viagère, et si possible un investissement en immobilier meublé ou en nue-propriété de parts de SCPI qui génèrent des revenus fonciers à l'horizon de 12 ou 15 ans.